



MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1^{er} au 31 mars 2025

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment pris acte que suite à l'approbation par le Département des institutions, du territoire et du sport, le 4 décembre 2024 du Plan d'affectation communal (PACCom) de la Commune de Rossinière, et le délai de recours étant expiré, ce dernier est entré en vigueur. Elle a également décidé :

- d'autoriser :
 - Gazeau Patrick et Schopfer Barbara, La Tour : Rafraîchissement du mur de soutènement et pose de revêtement bitumeux dans l'angle « Nord-Est » du bâtiment ECA 109 (parcelle RF No 79).
- de délivrer un permis de construire dispensé d'enquête publique à :
 - Chatelain Gilles et Pommier Eva, La Combe : Travaux de rénovation intérieures et remplacement des fenêtres du bâtiment ECA No 563 (parcelle RF No 725).